

Guide pêche



**PDF
interactif**



BIENVENUE

En Forêt de Saint-Hubert !



Cette région où la forêt est immanquable, où coulent la Lesse, la Lomme et l'Ourthe... où se côtoient Capitale européenne de la Chasse et de la Nature, villages du Livre et de l'Espace, de la Cloche et du Carillon, Plus Beaux Villages de Wallonie, Territoire de mémoire, terre d'artisans d'art et terre Celte...

Prisée pour la randonnée, les loisirs aériens, la pêche et les sports de glisse, une destination au patrimoine exceptionnel, aux attractions et musées variés.

Une région qui vit au rythme des événements et où gourmands et gourmets se sentent heureux.

6 COMMUNES

composent La Forêt de Saint-Hubert

Libin

Anloy, Glaireuse, Lesse, Libin, Ochamps, Redu, Séchery, Smuid, Transinne, Villance

Libramont-Chevigny

Bernimont, Bonnerue, Bournimont, Bras-Bas, Bras-Haut, Chenêt, Flohimont, Freux-Menil, Freux-Suzerain, Jenneville, Lamouline, Laneuville, Libramont, Moiricy, Neuvillers, Nimbermont, Ourt, Presseux, Recogne, Remagne, Remeaux, Renaumont, Rondou, Saint-Pierre, Sainte-Marie, Sberchamps, Séviscourt, Wideumont

Saint-Hubert

Arville, Awenne, Hatrival, Lorcy, Mirwart, Poix-Saint-Hubert, Saint-Hubert, Vesqueville

Tellin

Bure, Grupont, Resteigne, Tellin

Tenneville

Baconfoy, Beaulieu, Belle-Vue, Berguème, Cens, Champlon, Erneuville, Grainchamps, Journal, Laneuville-au-Bois, Mochamps, Ortheuville, Prelle, Ramont, Tenneville, Trèsfontaine, Wembay, Wyompont

Wellin

Barzin, Chanly, Fays-Famenne, Froidlieu, Halma, Lomprez, Neupont, Sohier, Wellin

SOMMAIRE



PÊCHE

p. 5

PÊCHE EN
RIVIÈRE

p. 6

ÉTANGS-
PÊCHERIE

p. 12

ÉVÉNE-
MENTS
AUTOUR DE
LA PÊCHE

p. 14





PÊCHE

Le permis de pêche est obligatoire.

Le pêcheur doit être porteur de son permis de pêche de la Région wallonne. Le permis de pêche est valable uniquement si le pêcheur est porteur d'un document officiel établissant son identité.

Le permis est personnel et valable pour l'année en cours. Il ne peut être échangé contre un permis d'une autre valeur.

Le permis de la Région wallonne suffit pour pêcher sur les voies hydrauliques.

Sur les autres cours d'eau, le pêcheur devra se munir de son permis ainsi que de la carte de membre de la société de pêche à laquelle il adhère ou, à défaut de société, de l'autorisation du propriétaire riverain.

permisdepeche.be



maisonwallonnedelapeche.be



Types de permis de pêche

• Permis A Permis annuel

Pêche de jour à une ou deux lignes uniquement du bord de l'eau + pêche de jour avec maximum cinq balances à écrevisses.

 20 €

• Permis B Permis annuel

Idem permis A + pêche de jour à une ou deux lignes autrement que du bord de l'eau (wading, barque, ponton) ; pêche de jour avec maximum cinq balances à écrevisses.

 45 €

• Permis C

Idem permis B + pêche de la carpe de jour comme de nuit avec maximum trois lignes à main, du bord de l'eau uniquement, en ce compris à partir d'un plancher amovible ne restant pas sur place après l'exercice de la pêche.

 110 €

• Permis J Permis annuel

La pêche de jour avec une seule ligne à main munie d'un hameçon simple sans ardillon ou à ardillon écrasé, du bord de l'eau uniquement, en ce compris à partir d'un plancher amovible ne restant pas sur place après l'exercice de la pêche, l'usage de l'épuisette, la pêche, la pêche de jour avec cinq balances à écrevisses.

 Gratuit réservé aux moins de 15 ans

• Permis L Pour une durée d'un jour

Autorise la pêche en barque (maximum 2 pêcheurs par barque) sur le lac de la Plate Taille de jour avec une ou deux lignes à main et l'usage de l'épuisette.

 15 €

• Permis T Seulement durant quatorze jours consécutifs

Pêche de jour du bord de l'eau ou dans le cours d'eau à maximum deux lignes à main, épuisette, maximum cinq balances à écrevisses.

 25 €

Les permis de pêche sont disponibles en ligne sur le site permisdepeche.be

Le permis est téléchargeable immédiatement à la fin de la commande.

PÊCHE EN RIVIÈRE

Sur les cours d'eau autres que les voies hydrauliques, le pêcheur doit se munir de son **permis de pêche de la Région wallonne** ainsi que de la **carte de membre de la société de pêche** pour des itinéraires spécifiques :



Société de pêche « Les Bons Pêcheurs » à Anloy

Président : Albert Martin
6890 Anloy
+32 61 65 61 72

Société de pêche « Les Amis de la Lesse » à Redu

Président : Emile Liban
+ 32 61 65 55 89
liban.e@skynet.be

Société de pêche « Les Pêcheurs de la Haute-Lesse » à Villance

Président : Guy Mahin +32 489 94 98 39 peche-villance.be fhpsbl.be	Secrétaire : Alain Paquot +32 61 65 53 64 +32 499 16 09 02
---	--

Le parcours de pêche sur la Lesse (8 km) est réservé à la pêche à la Mouche.
Le parcours sur la Lomme (3,5 km) est un parcours ouvert.

Les cartes de pêche sont disponibles en ligne via le site de la MWP ou via nos points de vente :
Chez le Secrétaire-Trésorier Alain Paquot : + 32 61 65 53 64 (après 19h)
Via le site : www.maisondelapeche.be/fr/les-sous-bassin



Pêche en rivière : du 1^{er} samedi de mars au 30 septembre inclus, pêche à la truite.
Excepté sur le parcours Lomme où la pêche sera fermée le 15 septembre



Carte rivière Lesse : 85 €/an
Carte spéciale mouche Lesse et Lomme : 100 €/an
Carte mixte « Kaolin » : 65 €
Carte « Kaolin » ou « Lesse » 1 journée est fixé à 15 €
Carte mixte jeune (15 ans accomplis) Kaolin/rivière : 25 €

Parcours où la pêche est possible sur la Lesse

Charlepont



Route de Maissin – barrière de Transinne N899

La pêche est autorisée en aval du pont sur ± 591 m de la berge côté Villance jusqu'au panneau de la réserve de l'Etat sur environ 200 m. Reprise de la pêche toujours sur la berge côté Villance jusqu'au panneau arrêt. Pêche à la mouche, uniquement No-kill sur ce parcours.
Le circuit est fléché et panneauté.

Cui 1 et 2



Route de la Rochette, ensuite direction Glaireuse – rue de Pinsogne

Garez votre voiture le long de la route (il est interdit de rouler sur le chemin avec un véhicule). Passez à pied le petit pont de bois et la barrière. Restez toujours côté Villance et ne traversez pas la Lesse côté Château. Vous pouvez pêcher à partir du pont et remonter le cours d'eau jusqu'à l'autoroute. Une fois dans les pâtures, vous pouvez vous trouver sur les deux berges, mais il vous est conseillé de rester du côté des pâtures, c'est plus agréable.

En été, veillez à bien refermer les barrières pour le bétail et respecter les clôtures.

La Rochette



Route de Villance vers Anloy

Souvent le lieu de rendez-vous pour les rempoissonnements.

Vous pouvez garer votre véhicule si vous décidez de remonter la Lesse en partant du point de parcours Cui 1.

Le Gros By



Route de Glaireuse à Villance ou par la rue Peribuchy à Libin

Vous garez votre véhicule près du pont de l'autoroute et vous pouvez pêcher en amont, vers Libin des 2 côtés. Arrivé près de l'étang, vous devez le contourner, puis reprendre votre pêche.

A Libin, vous vous arrêtez à la rue Fond des Vaux.

En Aval vers l'embouchure avec la Lesse, la pêche est autorisée jusqu'au petit chalet.

Circuit fléché et panneauté.

Wez de Bouillon



Rue des Wez de Bouillon à Villance, suivre « Le Gai Séjour » jusqu'à l'embranchement puis descendre à droite

La pêche est autorisée en amont et en aval de la passerelle.

Côté Anloy en aval jusqu'aux pâtures, et en amont jusqu'aux étangs (clôture).

Circuit panneauté.

Pont sur Lesse



Route de Villance vers Maissin

La pêche est autorisée côté Anloy (opposé à la grand route).

Remontez à partir du pont jusqu'à la première clôture.

Pêche Bourdon



Route Sous-Figeohay – arrêt avant « Le Gai Séjour »

Le comité vous demande de ne pas passer sur la propriété « Le Gai Séjour » et de respecter les panneautages mis en place.

Circuit fléché et panneauté.

Pont de la Justice ou la Mambor



Pont de la Justice à Maissin

Accès par Maissin : du centre de Maissin vous prenez la route de Villance. Directement après l'église, vous prenez la 1^{ère} rue à gauche, vous descendez environ 1 km et vous arrivez au pont. Attention au chemin empierré après le cimetière.

Accès par Villance : vous prenez la route Villance/Maissin. A la chapelle, vous prenez à droite (repère : le terrain de foot). A 100 m, vous tournez à gauche. Vous parcourez ± 1 km et vous arrivez au pont.

La pêche est autorisée en aval du pont sur ± 300 m sur les deux berges. En amont, sur ± 50 m jusqu'au petit ruisseau qui se jette dans la Lesse « Le Ry de Channe ». En aval, après 300 m, vous arrivez sur le parcours de pêche de Maissin.

Circuit panneauté.

Société de pêche « La Jenneville » à Moircy

Vice-président : Thierry Habran
+32 478 26 13 60

Secrétaire : Julien Habran
+32 493 12 07 79



50 €/an – 15 €/jour
Gratuit (enfant jusqu'à 12 ans)

Parcours de Jenneville

4 empoissonnements de truites fario sur la saison.

Société de pêche « Les Pêcheurs réunis de Saint-Pierre et Verlainne »**à Saint-Pierre**

Président : Alain Scius
+32 495 22 50 86

Secrétaire : David Doucet
+32 498 42 56 66
daviddoucet_1@hotmail.com

Parcours de Saint-Pierre, Flohimont et Lamouline

18 km de rive (9 km double) le long de ruisseaux d'une largeur supérieure à 1,50 m.
Empoisonnement de 370 kg de truites fario pour la saison.

Société de pêche « Les Pêcheurs réunis » à Remagne-Freux

Président : Stéphane Gatellier
+32 61 27 06 01

Secrétaire : Jean Hotchamps
+32 61 68 85 34
+32 496 32 41 58



25 €/an
15 €/jour (pour tous)

Remagne

5 km de rive pour pêcher la truite fario.

Chaque personne a le droit de pêcher 5 truites/jour. Le comité se réserve le droit de visite des bourriches, pêche sans ardillon.

Société de pêche « Les sources de l'Ourthe de Sainte-Marie-Chevigny »**à Sainte-Marie-Chevigny**

Secrétaire : Benoît Gratia
+32 492 66 55 41
gratiabenoit@hotmail.com



25 €/an (adulte)
10 €/an (junior de 14 à 16 ans)
Gratuit (enfants jusqu'à 13 ans)

Sur l'Ourthe occidentale et les ruisseaux de Bernimont, Wideumont, Bochet, Laneuville et Tainière

Une douzaine de km de rive le long de ruisseaux dont l'endroit le plus large atteint 1,5 m.

Pêche de truite fario.

Deux concours par an, en mai et en septembre.

Initiation pour jeunes pêcheurs.

Société de pêche « La Limace » à Saint-Hubert

Président : Jean-Marcel Champagne

+32 61 61 22 62

+32 475 38 45 51

Secrétaire/trésorier : Marcel Debiere

+32 61 61 22 45

+32 478 77 64 41



50 €/an

7 €/jour

Moins de 14 ans (inclus) : gratuit, sur accompagnement obligatoire

La Lomme

Lieux-dits « Sart au Pires », « Grandes Tailles » et « Gobaille » (près de la grotte/rocher de Marie de Gobaille).

La fin du parcours « Lomme » est en No-kill.

Le canal Sainte-Adeline

1,3 km près de la centrale hydro-électrique de Sainte-Adeline (la route entre Poix et Smuid).

Pêche de truites et d'ombres.



Ouvert tous les samedis du 3^e week-end de mars à fin septembre, sauf les jours d'empoisonnement (généralement en semaine).

*Parcours communaux***Arville**

Environ 3 300 m de rive répartis comme suit :

ruisseau de Poix : rive droite sur 540 m - Nid des Voteux

canal Sainte-Adeline : rive droite et rive gauche sur 1 300 m - Nid des Voteux

la Lomme : rive droite sur 550 m, Sart aux Pierres et rive droite sur 900 m - Gobaille

Poix

Environ 3 000 m de rive répartis comme suit :

ruisseau de Poix : rive droite sur 1 511 m et rive gauche sur 1 380 m - ferme Samrée

ruisseau de Poix : rive gauche sur 95 m et 30 m - Al Fagne (en aval du Pont-Route)

Awenne

Sur la rive gauche entre le pont du Fourneau-Saint-Michel (route de Forrières-Saint-Hubert) et le pont Lurgon (route d'Awenne, en aval du Fourneau), soit environ 450 m.

*Parcours provincial***Arville**

1 340 m de rive gauche depuis la limite en amont du Domaine provincial de Mirwart jusqu'à 300 m en aval du pont de Gobaille, vis-à-vis de la limite des anciennes communes d'Arville et de Mirwart les 2 ponts SNCB en amont et en aval de Gobaille, soit 160 m de rive double (dénommé lot 19 de la SNCB).

Société de pêche « La Buroise » à Bure

Secrétaire/trésorier : Michel Demoulin
+32 495 88 04 69



Du premier samedi de mars au 30 septembre. laburoise.com



Permis journalier : 25 €/jour mouche uniquement, No-kill (du 1^{er} juin au 30 septembre)
90 €/an pour pêche prélèvement
90 €/an pour pêche à la mouche sur l'ensemble du parcours
110 €/an pour pêche prélèvement + pêche à la mouche (pêche complète)
50% pour les enfants (12-17 ans inclus)
Gratuit pour les moins de 12 ans qui pêchent avec un titulaire de carte pêche complète.
Possibilité d'accompagnement, d'un guidage pour toutes les techniques de pêche.

Sur la Lomme, en aval de la passerelle

Parcours Kill. Sans ardillon. Asticot et dégorgeoir interdits.
Chaque personne a le droit de pêcher 3 poissons/jour, 6/semaine et 50/an.
Truites : minimum 25 cm, avec notation obligatoire. Lors des décrochages difficiles, le fil doit être coupé et le poisson remis délicatement à l'eau.

Sur la Lomme, sur tout le parcours, en amont et en aval de la passerelle

Parcours No-kill. Réservé à la mouche et nymphes noyées, maximum 2 cm et sans ardillon.
Streamers interdits.

Société de pêche « La Fario de Resteigne » à Resteigne

Secrétaire :
Luc Pierssens
+32 476 90 53 51 — luc.pierssens@skynet.be



50 €/an
10 €/jour

Sur la Lesse

Parcours de pêche de 4,5 km sur deux rives.
Accueil de tout pêcheur responsable qui s'engage à participer à une gestion écologique du patrimoine.
L'association a décidé de mettre en application une gestion durable de la pêche impliquant un arrêt complet de déversements de poissons issus d'élevage. Le renouvellement des populations est entièrement dépendant de la reproduction naturelle.
Les parcours No-kill sont désormais ouverts à tous les modes de pêche autorisés sur le parcours mais l'obligation de remettre toutes les truites et ombres à l'eau subsiste.

Société de pêche « L'Amicale des riverains » à Daverdisse

Renseignements : Joël Jacques
+32 84 38 85 17

Les permis sont délivrés pour une journée, un week-end, une quinzaine ou une année complète. Il vous sera remis un exemplaire du règlement en même temps que le permis.

 La pêche est ouverte du 1^{er} samedi de mars au 30 septembre.
Il est strictement interdit de pêcher hors des zones limitées par l'Amicale des riverains.

Les permis sont en vente à l'hôtel « Le Moulin de Daverdisse » ou chez Joël Jacques, Allée des Marronniers 83 (à côté du magasin « L'Abeille ») à Daverdisse ou au Syndicat d'initiative de Daverdisse (Allée des Marronniers 8).

 75 €/an
25 €/week-end
15 €/jour

Sur l'Almache

Parcours en forêt depuis le Moulin de Daverdisse.

Certains tronçons sont réservés aux habitants de la commune et aux touristes séjournant quelques jours dans la commune.

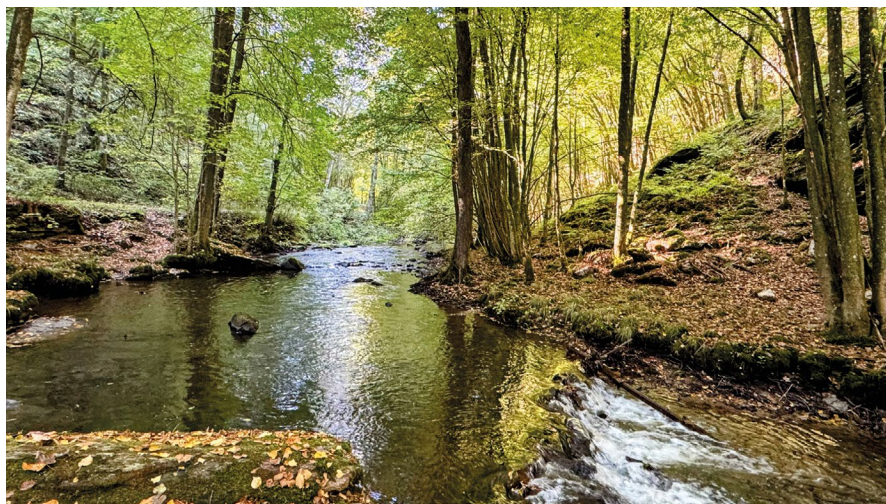
Les limites de ces tronçons sont indiquées par des panneaux le long des berges.

Sur la Lesse, entre Chanly et la Passerelle Maria

pêche privée.

A la Passerelle Maria

pêche privée.



ÉTANGS-PÊCHERIE



L'étang du Kaolin à Libin

Route de Smuid à 6890 Libin

Les cartes concernant l'étang du Kaolin sont disponibles au magasin « La Mélodie des fleurs » rue Périgeay n° 127A à 6890 Libin ou chez Mr Paquot Alain sur rendez-vous au +32 61 65 53 64 entre 18h30 et 19h30

En 1907, on découvre le 1^{er} gisement de kaolin. Cette argile blanche et onctueuse est utilisée dans les industries notamment de ciment blanc, de carreaux de faïence, de papeterie, de savonnerie...

Le kaolin était broyé puis délayé. Il passait ensuite dans différentes cuves puis la pâte était transformée en briquettes qui séchaient au soleil.

Autour du plan d'eau se trouve « le Sentier des Nutons » parcours ludique de 0,8 km entièrement consacré à ces nains des légendes ardennaises.

L'étang est géré par la société de pêche « Les Pêcheurs de la Haute-Lesse ».

 Ouvert du 1^{er} week-end de mars au 31 décembre.

 Le prix de la carte KAOLIN saison complète est fixé à : 65 € (Assurance obligatoire comprise). Cf. société de pêche « Pêcheurs de la Haute-Lesse ».

Le prix de la carte journalière est fixé à : 15 €

Cartes Jeunes jusqu'à 15 ans accomplis : 25 € (Carte mixte - Kaolin/rivière)

Règlement : peche-villance.be



L'étang de Neuvillers (Libramont)

L'étang est géré par « Les Fervents de la Lhomme »

Président : Jacques Benoit

+32 474 86 01 52

 La pêche est permise du lever du soleil au coucher du soleil du 1^{er} week-end de mars à fin septembre.

 Carte de membre (assurance incluse) :
adulte : 100 €/an (4 prises journalières maximum, 40 prises annuelles maximum)
enfant (- 12 ans) : 50 €/an (3 prises journalières maximum, 25 prises annuelles maximum)

La pêcherie « La Jenneville » à Jenneville

Vieille Chaussée, 9 à 6800 Moiricy

+32 478 26 13 60 — habranthierry09@gmail.com

4 empoissonnements sur la saison.

Possibilité de permis d'un jour ou pour la saison.

 Tarifs : cf. société de pêche « La Jenneville » (Moiricy) : 50 €/an et 15 €/jour

Pêche de Freux Centre de pêche sportive



Freux-la-Rue, 23 à 6800 Freux
+32 485 80 97 38 — pechesdefreux@gmail.com

Pêche de la truite à la mouche – Grand étang

Truite arc-en-ciel – sans ardillon, Float Tube autorisé-barques disponibles, No-kill



Ouvert toute l'année du lever au coucher du soleil. Demi-journées : jusque et/ou à partir de 13h



35 € journée entière – junior (- 14ans) : 25 €

25 € demi-journée – junior (- 14ans) : 20 €

30 € journée entière pour groupes à partir de 10 personnes

Location de barque : 10 € journée – 5 € demi – Mise à l'eau au Float Tube personnel gratuit

Carte de fidélité

Pêche à la truite en Aréa – Grand étang

Truite arc-en-ciel – sans ardillon, Pêche du bord uniquement, No-kill



Ouvert toute l'année du lever au coucher du soleil. Demi-journées : jusque et/ou à partir de 13h



35 € journée entière – junior (- 14 ans) : 25 €

25 € demi-journée – junior (- 14 ans) : 20 €

30 € journée entière pour groupes à partir de 10 personnes

Carte de fidélité

Pêche au coup/ à l'anglaise/ feeder – Carpodrome

Carpe miroir- cuir – commune, carassin, tanche, gardon, No-kill – sans ardillon



Ouvert du lever au coucher du soleil du 1^{er} mars au 30 novembre.



15 € journée entière

10 € journée entière-junior (- 14 ans)

Abonnement annuel : 85 € - abonnement junior (- 14 ans) : 75 €

10 € journée entière pour groupe à partir de 10 personnes

Pêche à la grosse carpe 24/24h – Etang des Bains

Grosse carpe miroir – cuir – commune – amour jusque 20kg



Pêche non-stop. Ouvert du 1^{er} mars au 30 novembre



Pêche non-stop : 35 € par 24 heures

Accompagnant : 10 €



TELLIN

L'étang du Moulin



6927 Resteigne
Luc Pierssens
+32 476 90 53 51

Petit étang communal jouxtant la Lesse près du Moulin de Resteigne.

Prélèvement autorisé – truites farios & blancs

ÉVÉNEMENT AUTOUR DE LA PÊCHE



Salon Pêche Expo 2026 à Libramont

7 et 8 novembre

Informations : SRCTA – Foire de Libramont

 **Rue des Aubépines, 50 à 6800 Libramont**
+ 32 61 23 04 04 — info@peche-expo.be
peche-expo.be

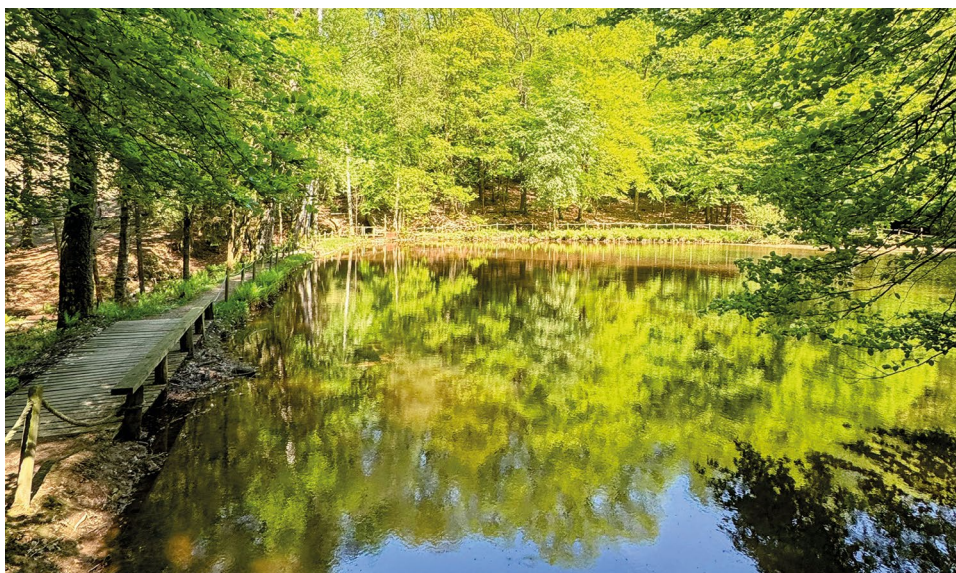
Le Salon Pêche Expo se déroule dans les infrastructures du Libramont Exhibition & Congress, sur le site de la Foire agricole et forestière de Libramont.

Vous y découvrirez toutes les disciplines, au fil d'expositions et de démonstrations. Vous rencontrerez aussi des fabricants et détaillants de matériel(s) et produits pour la pêche, des constructeurs de barques, bateaux, abris et pontons, spécialistes de l'aménagement et de l'entretien d'étangs et de berges, organisateurs de voyages de pêche, fédérations et organismes de promotion...

Laissez-vous imprégner par leur savoir-faire et leur passion et posez-leur toutes vos questions ! Nous accueillerons également les 15 fédérations de pêche wallonnes, ainsi que nos amis du Nord-Est et du Grand-Est français.

Le salon vous proposera de nombreuses animations, démos et conférences pratiques pour tous les goûts, passionnés, professionnels et non initiés.

Le salon Pêche Expo est une organisation de la Foire de Libramont, en partenariat avec la Maison de la Pêche du Luxembourg, la Maison wallonne de la Pêche et avec le soutien de la Province de Luxembourg et de la Wallonie.



LA MAISON DU TOURISME

À Saint-Hubert

Place du Marché 15 – B-6870 Saint-Hubert – +32 61 61 30 10

À Redu

Place de l'Esro 60 – B-6890 Redu – +32 61 65 66 99

info@foretdesainthubert-tourisme.be

foretdesainthubert-tourisme.be

  @foretdesainthubert



Office communal du Tourisme de Libin

Place de l'Esro 60 – 6890 Redu

+32 61 65 66 99 | tourisme@libin.be

libin.be |  @tourisme.libin



Office communal du Tourisme de Libramont-Chevigny

Grand'Rue 24 – 6800 Libramont-Chevigny

+32 61 27 04 82 | tourisme@libramont.be

tourisme.libramontchevigny.be |  @officedutourismelibramont



Royal Syndicat d'Initiative de Saint-Hubert

Place du Marché 15 – B-6870 Saint-Hubert

+32 61 61 30 10 | info@rsi-sainthubert.be

visitsainthubert.be |  @rsisainthubert



Office communal du Tourisme de Tellin

Rue Grande 21a – 6927 Tellin

+32 84 36 60 07 | tourisme@tellin.be

tellin.be/tourisme |  @officedutourismedetellin



Syndicat d'Initiative Tenneville

Grand-Rue 164 – 6971 Tenneville

+32 474 86 20 38 | tourisme@tenneville.com

tenneville.com | baindeforet.be

  @baindeforetardenne



Office communal du Tourisme de Wellin

Grand Place 2 – 6920 Wellin

+32 84 41 33 59 | tourisme@wellin.be

wellin.be/tourisme

 @officedutourismewellin |  @wellintourisme



Ce guide a été réalisé sur base des informations collectées en mars 2026 auprès des opérateurs touristiques pour l'année 2026. La Maison du Tourisme ne peut être tenue responsable des éventuelles modifications qui pourraient intervenir par la suite. Il est conseillé de se renseigner avant le départ afin de vérifier si les données mentionnées sont toujours d'actualité.

ÉDITEUR RESPONSABLE Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert, asbl – V. Arnould, Présidente.

COPYRIGHTS PHOTOS : dbcreation-MTFSH, FTLB Pascal Willems, Mathieu Pecheur, MTFSH-TEXTO Pascal Willems.



foretdestainhubert-tourisme.be



VISITWallonia.be